

La Lettre Malganaise

Octobre 2018

LE MOT DU MAIRE

La commune a lancé la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) essentiellement pour ouvrir à l'urbanisation une zone située au sud-ouest du bourg. Il s'agira également de corriger et modifier des éléments graphiques du zonage et enfin de préciser et modifier des règles peu adaptées à la réalité du terrain. Lorsque le projet sera arrêté, il sera soumis à enquête publique au cours de laquelle la population pourra en prendre connaissance et faire éventuellement des observations.

Claude TRUBERT

MAIRIE :

Site : www.saint-maugan.fr

Horaires d'ouverture : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h00 et 12h00 et de 14h00 et 17h00

Mairie fermée les 26 et 29 octobre, le 19 novembre après-midi, le 22 novembre et le 10 décembre après-midi pour cause de réunions à l'extérieur et les 24 et 31 décembre.

Téléphone : 02 99 09 99 25

Courriel : mairie.saint-maugan@wanadoo.fr

NUMEROS UTILES :

SAMU	15
Pompiers	18
Gendarmerie de St-Méen	17
Secours par téléphone portable	112

Enedis (urgence) : 09 726 750 35

Véolia eau : 09.69.32.35.29

DATES À RETENIR :

9 octobre 2018 :

A.G. de l'APEM à la salle de la cantine.

14 octobre 2018 :

33^{ème} Cyclo-cross des Brenoux.

14 décembre 2018 :

Soirée de Noël pour les enfants de l'école organisée par l'APEM.

VIE DES ASSOCIATIONS :

APEM :

C'est reparti pour une nouvelle année scolaire. L'APEM organise son A.G. le 9 octobre à la salle de la cantine.

Le 14 décembre 2018 aura lieu à la salle multifonctions la soirée de Noël pour les enfants de l'école de St-Maugan.

La collecte de papier est reconduite, la benne sera à St-Maugan courant novembre.

Comité des fêtes :

Organise le 14 octobre 2018 le 33^{ème} cyclo-cross des Brenoux, sous le contrôle du CC Rennais.

Au programme :

13h15 : course Minimes.

14h15 : course Cadets, Cadettes, Dames 17 ans et plus et Juniors.

15h30 : course Espoirs et Séniors.

Gym Détente Malganaise

Reprise des cours les mardis et jeudis soirs de 20h45 à 22h00 à la salle multifonctions.

Renseignements auprès de Michèle au 06.49.10.78.76. ou de Patricia au 06.83.58.53.95.

St-Maugan Country Line 35 :

Séance le vendredi soir de 19h30 à 22h00 à la salle multifonctions.

Les 2 premiers cours sont gratuits.

Association Culturelle Malganaise

Ouverture de la bibliothèque le mardi de 16h à 18h et le vendredi de 17h30 à 19h.

La cotisation annuelle est de 10€ par famille.

Bébés-lecteurs: 16/10, 6/11 et 4/12 à 11 h

Heure du Conte: 17/10, 7/11 et 5/12 à 14 h

Fermeture de la Bibliothèque pendant les vacances de Noël !

Informations utiles



2019, les produits chimiques au jardin, c'est terminé !

En janvier 2019, la dernière échéance de la loi Labbé entre en vigueur : les pesticides de jardins seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf les produits de biocontrôles, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique).

Cette dernière date suit une succession d'autres introduites par les lois Labbé et de Transitions énergétiques en 2014. Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités locales ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur la plupart des espaces publics. Saint-Maugan est une commune zéro phyto depuis 2013 ! De plus, depuis cette même date, les pesticides de jardins ne peuvent plus être vendus en libre-service dans les magasins.

Il existe plusieurs alternatives qui permettent de ne pas utiliser de produits phytosanitaires



Vinaigre, ortie, bicarbonate,... ils ont des vertus au jardin !

Les substances de base sont des préparations à base de plantes ou des produits alimentaires qui ont des vertus pour la protection des plantes, contre les maladies ou les ravageurs. Elles bénéficient d'une autorisation spécifique pour ces usages de protection des plantes. Cette autorisation précise les cultures et maladies pour lesquelles il est possible de les utiliser mais également le mode d'application et le dosage. Ces alternatives ne sont pas des produits anodins ; il est nécessaire de les connaître pour bien les utiliser.

Par exemple, la prêle est un excellent fongicide contre la cloque du pêcher et contre les différentes attaques d'oïdium. Le bicarbonate de soude est utilisable en préventif contre le mildiou des tomates. L'ortie permet de lutter efficacement contre le carpocapse et certains pucerons.

L'association Eau et rivières a édité des fiches pratiques disponibles sur leur site :

www.eau-et-rivieres.org



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté préfectoral

Les bruits de voisinage

En Ile-et-Vilaine, les bruits de voisinages sont réglementés par ***l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000.***

Il stipule en autres que les travaux produisant un bruit d'une intensité gênante pour le voisinage doivent être interrompus entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas de travaux urgents.

Il précise que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse...etc sont interdits tous les jours de 20h à 8h.

Pour l'instant il n'y a pas dans la commune un arrêté municipal qui réglemente les travaux de bricolage et de jardinage les week-ends. Il appartient à chaque habitant de se montrer respectueux et de ne pas causer des bruits à des moments où lui-même ne les accepterait pas !

Le médiateur national de l'énergie

Le médiateur national de l'énergie est une autorité publique indépendante, chargée d'informer les consommateurs et de les aider en cas de litige avec une entreprise du secteur de l'énergie.

Exemple de litiges :

- Vous continuez d'être prélevé alors que vous avez résilié votre contrat,
- Vous recevez une facture anormalement élevée à la suite du relevé de votre compteur, .. etc

Quand le saisir ?

Avant de solliciter le médiateur vous devez, au préalable, adresser à votre fournisseur ou votre distributeur une réclamation écrite.

Comment le saisir ?

- Soit en ligne via SoLLEN sur : www.energie-mediateur.fr
- Soit par écrit adressé à

Médiateur national de l'énergie
Libre réponse n°59252
75443 PARIS CEDEX 09

Rendez-vous sur le site : www.energie-info.fr pour connaître tous vos droits et toutes les démarches.



Communication – Gendarmerie 35 – Brigade numérique :

Le groupement de Gendarmerie départementale d'Ille et Vilaine a inauguré le 27 février dernier une brigade numérique implantée à Rennes mais compétente pour recevoir les sollicitations de toute la France et dont la mission est de favoriser, via le numérique, le contact avec la population en répondant 7 jours/7 et 24h/24 à toutes les questions ou sollicitations NON-URGENTES sur la sécurité du quotidien ou le service de la gendarmerie.

L'objectif est de proposer aux usagers un contact simplifié et rénové avec la gendarmerie nationale, en tout lieu et en tout temps, pour répondre à leurs interrogations.

Plusieurs canaux sont proposés tels les réseaux sociaux ou le chat en ligne sur le site internet de l'Institution. Un opérateur de la gendarmerie évalue la demande et propose soit une assistance en ligne, soit un rendez-vous avec un gendarme dans le lieu de son choix.

En complément, ces mêmes usagers peuvent accéder à un centre d'aide (type FAQ) qui leur permet de rechercher, en autonomie, des réponses à des questions d'ordre général.

La brigade numérique est joignable via www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Création d'un centre de loisirs à Boisgervilly

Enquête auprès des parents malganais

La commune de Boisgervilly a décidé d'ouvrir un centre de loisirs au cours de l'été 2019 et souhaite connaître les besoins réels des parents de St-Maugan dans ce domaine. Le centre de loisirs offrira 12 places pour les 3-6 ans et 24 places pour les 6-12 ans.

Merci d'entourer les réponses choisies

1. Vos enfants fréquentent-ils déjà un centre de loisirs ? OUI NON

Si OUI, lequel :

Si OUI, quand : Le mercredi Les petites vacances scolaires

Les grandes vacances scolaires

2/ Seriez-vous intéressés par le centre de loisirs de Boisgervilly ? OUI NON

3/ Si OUI, seriez-vous intéressés par un accueil le mercredi ? OUI NON

Pour combien d'enfant(s) :âges :

La journée entière : OUI NON ou Matinée OUI NON

Matinée + déjeuner : OUI NON ou Déjeuner + après-midi : OUI NON

Après-midi : OUI NON

3/ Si OUI, seriez-vous intéressés par un accueil les vacances scolaires ? OUI NON

Pour combien d'enfant(s) :âges :

5/ Combien de jours pendant les vacances scolaires, confieriez-vous votre (vos) enfant(s) ?

Petites vacances : 1j 2j 5j (1 semaine) 10j (2 semaines)

Grandes vacances : 1j 2j 5j (1 semaine) 10j (2 semaines) + de 10 jours

Merci de nous indiquer vos Nom et Prénom :

Les renseignements fournis ne seront pas utilisés en dehors de cette enquête.

Merci de renvoyer ce questionnaire à la mairie de SAINT-MAUGAN